



**CONSEIL DE QUARTIER DES CHANTIERS**  
**Séance du 24 novembre 2009**

**Présents**

Président : Michel BANCAL  
Vice-président : François-Gilles CHATELUS  
Secrétaire de séance : Philippe LEMANT

Mesdames Isabelle BACQUEYRISES, Anne-Marie BOUCHE-FLORIN, Béatrice DUFLOCC  
et Fabienne DAUCHY

Messieurs Yves ALBRIEUX, François BARRIERE, Frédéric BEUTTER, Yves COUSSIEU,  
Antoine DARBOIS, Geoffroy d'AUBERT, Pierre-Henri DURAND-DELACRE, Adam GHALEB,  
Jacques MERLE, Gérard MEZZADRI, Jean-Pierre PHILIPPE, Pierre ROUDAUT, Claude  
SENTILHES, François SORRIAUX et Pascal THIOU

**Excusés** : Mesdames Cécile HADINGER, Blandine FALLET, Marina LYRE et Elisabeth  
PUKAN et Messieurs Olivier BLANDIN, Emmanuel MOREUX, Jean-François QUINIO, Jean-  
Noël AUDIBERT, Pierre-Alexandre du CHAZAUD, Wenceslas FERENGE, Jean-Pierre  
GOBERT et Yvon PERESSE,

**PROLOGUE**

Avant le conseil de quartier proprement dit, une présentation est faite du plan d'accès de la  
future voie piétonne et vélo reliant la rue Édouard Charton à la gare des chantiers :  
« Promenade des réserves Gobert » : travaux prévus pour 2010. D'importants travaux étant  
prévus pour sécuriser cette voie, l'éclairage n'est pas prévu dans un premier temps et cette  
voie sera donc fermée à la tombée du jour.

**Mme Cathy BIASS-MORIN Directrice des Espaces Verts : L'engazonnement de  
l'Avenue de Paris**

Mme Cathy BIASS-MORIN explique que depuis 2005 le service des espaces verts est passé  
à des méthodes alternatives au traitement chimique et explique pourquoi en est on arrivé à  
faire du ré-engazonnement sur des sols stabilisés : On a arrêté les produits et les engrais  
chimiques. En 2006 la propreté urbaine nous a rejoints dans ce domaine confirmant un  
changement de mentalité profond. Les produits chimiques sont une facilité mais aussi un  
danger pour les utilisateurs. Un décret du 12 – 09 – 2006 oblige les collectivités à se passer  
de ces produits phytosanitaires et le Grenelle de l'environnement le fera pour les particuliers.  
(Si on en utilisait il faudrait fermer l'avenue de Paris 48 heures pour permettre les traitements  
sans risque pour les passants !)

Pour ces méthodes alternatives on a maintenant 5 ans de recul. Pour cela on a formé  
jardiniers et secrétaires pour fournir des réponses cohérentes (70 agents formés)

Pour remplacer le chimique il faut mixer plusieurs techniques :

- désherbage manuel à la binette ;
- désherbage thermique au gaz propane qui, certes, rejette du CO<sub>2</sub>, mais qui évite  
l'emploi d'un tracteur à mazout polluant ;
- désherbage par la balayeuse mécanique (Procédés que l'on avait abandonné) ;
- ré-engazonnement naturel ce qui induit un changement de mentalité qui amène à  
accepter la pousse spontanée de la verdure.

Il faut s'adapter aux variations climatiques :

Mairie de Versailles – Cabinet du Maire

- Il est prévu que nous allons avoir des hivers rudes et des étés chauds avec des manques d'eau importants, comme durant l'été 2003, avec des arrêtés préfectoraux qui interdisent l'arrosage.
- En avril, mai et juin les services sont très occupés par la pousse rapide des herbes (pelouse ou herbes indésirables) que l'on doit tondre ou supprimer.
- Un hiver chaud nous aide car on ne tond plus mais un hiver froid est bénéfique pour la lutte contre les parasites.
- Les tempêtes gênent et interrompent le travail ;
- 100 personnes, en ce moment, ramassent les feuilles que la tempête a fait tomber

Il faut rechercher des solutions nouvelles : par exemple enlever deux rangs de pavés pour y planter des roses trémières comme dans le quartier Saint Louis. Mme DUFLOCQ répond que c'est beau mais vite envahissant....

Mme BIASS-MORIN présente quelques exemples de photos du ré-engazonnement naturel avenue de Paris ; c'est esthétique et de plus, par l'humidité que cela maintient, la température est abaissée (bien utile en cas de canicule). Le naturel est beau.

Un semis d'automne est bien meilleur qu'un semis de printemps car l'herbe a le temps d'enfourer ses racines avant la sécheresse de l'été.

L'adjonction de terreau permet une herbe un peu plus verte sans que cet avantage soit décisif rapporté au travail et au coût entraîné. On n'a pas à arroser.

Ce sont des tests grandeur nature avec des semences type Koeleria dont les racines vont profondément et qui durent longtemps mais qui lèvent doucement et des semences de type Fétuque ovine et rouge ; il s'agit de nouveaux semis qui nous ont apporté satisfactions.

Questions diverses :

Y aura-t-il un envahissement du gazon par des mousses ?

Mme BIASS-MORIN lui répond que c'est effectivement possible mais que ça reste très esthétique, et même que c'est tendance ! On fait même des tapis de mousse ; cela maintient l'humidité comme les feuilles des arbres qui font arches et abaisse la température de 3 degrés à Versailles par rapport à Paris.

Q : Que se passe-t-il quand on fait des travaux de réfection ?

R : C'est prévu, les entreprises réensemencent avec nos semis.

Q : Faut-il arroser ?

R : Non ; je ne vais pas renouveler le bail d'arrosage. On privilégie l'arrosage des jeunes arbres ; sinon la rosée du matin fait des miracles. Il faut aussi bien choisir les arbres : le châtaignier se dessèche, le charme et le hêtre sont entrain de mourir à cause des étés chauds. Il ne faut donc plus en planter. De plus on dispose de bâches souterraines (voir photos jointes) d'eau non potable, de récupération d'eau de source, avec laquelle on peut arroser même quand il y a interdiction préfectorale ; on peut aussi s'en servir pour l'assainissement et nous avons eu des subventions de l'agence de l'eau pour les installer. Nous bénéficions d'environ 150 m<sup>3</sup> par jour d'autonomie soit 30 000 € d'économie puisque qu'il s'agit de récupération de l'eau qui avant partait aux égouts. Ce processus a été lancé depuis dix ans.

Quels sont les arbres qui ont disparu ?

R : Ils n'ont pas réellement disparu mais leur durée de vie sera brève puisque l'on estime que nous aurons dans 20 ans le climat de Montpellier (qui lui aura celui d'Alger)

Q : peut-on les sauver ?

R : Nous étudions leur implantation à travers les étapes qu'ils parcourent dans toute l'Europe ; il faut savoir d'où partent les plantes ; trouver les espèces résistantes pour le terrain et c'est le travail des pépiniéristes et de l'ONF ; nous visons à moyen terme, eux à 100 ans ; ils plantent pour la 2<sup>ème</sup> génération.

Qu'est-ce qui tue les marronniers et les platanes ?

R : Il y a beaucoup de pathogènes et les stress hydriques fragilisent les arbres et les rendent vulnérables à leurs attaques. Les coupes drastiques de grosses branches ou troncs sont des plaies pour les pathogènes (champignons...etc), c'est ce qui s'est passé avenue de la Maye, les platanes n'étant pas à l'échelle de la rue et gênant les voisins qui n'avaient plus de lumière il a fallu tailler tellement gros qu'il y a eu des attaques de champignons et il a fallu les abattre. Pour les marronniers (maladie appelée 'La Mineuse du Marronnier) : c'est une chenille qui vient sur l'arbre, leurs larves pompent la sève les feuilles jaunissent et tombent prématurément pendant l'été. Il faut ramasser les feuilles qui abritent les larves, les brûler ou les amener à composter. Les phéro-hormones (traitements biologiques) que nous utilisons ne sont pas, semblent-ils pas accessibles aux particuliers. Les platanes sont victimes de plusieurs maladies, et surtout une qu'on ne sait pas traiter, c'est le chancre coloré. L'épidémie remonte du sud de la France et est actuellement à Bourg en Bresse ; à Lyon on abat en enfilade de platanes car le chancre se propage par les racines et qu'il faut interrompre la chaîne du mal. A terme elle arrivera jusqu'à nous comme ce fut le cas pour la maladie de l'orme. Il faut réfléchir dès aujourd'hui au choix des plantations et à leur financement : s'il faut, par exemple supprimer les platanes de l'avenue de Paris qui aujourd'hui « font » l'image Versailles ... !!! Malheureusement le monde horticole n'intéresse pas l'industrie de la chimie ... sauf certaines entreprises qui nous vendent des semences pas chères pour nous vendre ensuite des désherbants chimiques chers et cancérigènes.

Pourra-t-on avoir des bacs de compostage individuel ?

R : C'est de la compétence de Versailles-Grand Parc et c'est prévu pour 2010. Et pour la terre, le terreau ? Nous sommes preneurs. Les parasites ne sont pas toujours mortels : une chenille avait fait craindre la mort des chênes verts mais ils sont bien repartis l'année suivante ; les champignons dépendent de l'humidité mais chaque pathogène est spécifique à son environnement ; il suffit d'un hiver rigoureux pour les faire diminuer. Pour la mûre je ne sais, mais il y a des termites. Un conseiller en atteste, dans un immeuble voisin de chez lui les poutres du 4<sup>ème</sup> étage sont attaquées en profondeur). Certains rappellent qu'en cas de vente de la propriété on est astreint à déclarer s'il y a ou non termites mais le décret en question ne concerne que les termites. Il y a d'autres xylophages aussi nuisibles. Il est dit que les bois très secs comme ceux bien anciens (XVI<sup>ème</sup> siècle) n'en ont pas et rappelle qu'il a été fait un plan de l'invasion par les termites sur Versailles (voir le Dr Agnès BROQUEREAU 56av de saint Cloud, au service technique)

Une remarque est aussi faite sur le problème de plantes tombantes au niveau du tunnel de la rue Jean Mermoz. Madame BIASS-MORIN prend note du problème.

Nombre de conseillers soulèvent ensuite le problème du fleurissement de la rue des États-Généraux : le compte-rendu du conseil de quartier du 23 septembre 09 fait état d' « une demande assez forte de végétalisation de cette rue, au moyen de bacs ou de jardinières », même si le sujet semble loin de faire l'unanimité. A priori, la rue est par endroit trop étroite pour mettre des bacs, s'il fallait en mettre on serait amené à supprimer des places de stationnement. De plus l'utilisation de bac nécessiterait l'utilisation d'arroseuses risquant de bloquer la circulation.

Malgré le désir exprimé par certains, il se confirme que pour d'autres que les trottoirs étant déjà encombrés du fait de la proximité de la gare des chantiers (25 000 passages), et du collège. De plus il est rappelé qu'un bac installé a du être retiré à la demande des riverains car il servait de dépotoir pour les passants. Pour certains, il y a déjà gêne sur les trottoirs pour les mères avec poussettes et pour les handicapés. De plus si les bacs sont décoratifs, ils ne le sont que s'il y a possibilité d'alignement ce qui semble impossible. De plus les commerçants ne semblent pas souhaiter de bacs devant chez eux.

Ce débat qui a déjà eu lieu ne paraît pas pouvoir être tranché.

Quant à faire des plantations d'arbres la question a déjà été étudiée : les réseaux enfouis sous les trottoirs ne le permettent pas.

Ne peut-on pas embellir la rue autrement ? Il est proposé de remplacer le mur arrière du Centre de Musique Baroque par une grille, mais il faudra soumettre cette proposition à l'ABF ; certains proposent d'y mettre des photos comme cela a déjà été fait ailleurs (av du maréchal Foch, Jussieu, potager du Roi, etc...) ; il est proposé de mettre en trompe l'œil de la verdure sur le mur.

Certains regrettant le manque d'unité architectural de cet axe, il est rappelé que cette rue est comme une nationale traversant une ville et que cette unité sera difficile à réaliser. Michel BANCAL signale qu'on y trouve néanmoins des immeubles anciens et de qualité.

Les arbres prévus rue des chantiers seront plantés dans la semaine du 7 décembre  
Merci à Mme Biass-Morin qui, passionnée et compétente, est restée longtemps au conseil.

### **Compte-rendu de la séance du 23 septembre 2009**

***Michel BANCAL apporte d'abord des réponses aux questions de ce conseil.***

*Acoustique* : l'étude est projetée pour 2010 et concerne les trois ponts. Gérard MEZZADRI aimerait que l'on retrouve l'étude de RFF exposée lors d'un conseil de quartier fin 2007 ou début 2008. Ce dossier est au Grand Parc.

*Déchetterie* : Grand Parc a 5 projets de déchetterie, la première sera réalisé d'ici quelques mois à Bois d'Arcy, deux concerne plus les Versaillais et devrait voir le jour d'ici un an à un an et demi ; une à Satory et une sur Viroflay proche de Porchefontaine ; Les deux autres sont plus lointaines, à Buc et à Bièvre.

*Carrefours intelligents* :

La ville de Versailles va participer au projet « Cipébus » élaboré par l'Institut National de Recherche sur les Transports et leur Sécurité (I.N.R.E.T.S.) qui a pour objectif la régulation du trafic par vidéo sur les axes États-Généraux et Chantiers.

Dans ce cadre, il va être procédé à l'installation de 35 caméras aux carrefours suivants et selon cet ordre.

- Rue des Chantiers - de l'Abbé Rousseaux - de Vergennes
- Rue des Chantiers - de la Porte de Bue - Jean Mermoz
- Rue des États-Généraux - place Raymond Poincaré - rue de l'Abbé Rousseaux - rue des Chantiers - rue Benjamin Franklin
- Rue des États Généraux - de Noailles
- Rue des États-Généraux - Édouard Lefebvre - de l'Assemblée Nationale

Cet important chantier a commencé le lundi 27 juillet 2009 et s'est achevé le 2 octobre 2009.

Pour tout renseignement complémentaire, il faut appeler le service de la voirie au 01.30.97.82.58 ou l'I.N.R.E.T.S. au 01.30.84.40.55.

*Plantations* : le mieux est de planter lors du repos végétatif

*Survol des hélicoptères* : c'est du domaine de la préfecture

*Rôle de la police municipale et de la police nationale* : Thierry VOITELLIER nous en parlera c'est de sa compétence, d'autant plus qu'il est avocat. De plus un décret précisant leur rôle respectif n'est pas encore sorti. Le partages des compétences et de fait assez pointu : par exemple, les mendiants concerne la police nationale, les ASVP ont en charge le stationnement payant et le stationnement gênant mais pas le stationnement dangereux...

De même Thierry VOITELLIER donnera plus de renseignements sur la zone 30.

### **Approbation du compte-rendu du conseil de quartier du 23 septembre**

Les comptes-rendus arrivent maintenant régulièrement. Philippe LEMANT remercie Michel BANCAL sur le perfectionnement du compte-rendu qu'il lui avait adressé.

Pas d'autres observations

**ZAC** : Comme pour Richaud les projets avancent mais pour cela il faut de la discrétion. On peut espérer pour les Chantiers un coût moindre pour la ville et une architecture plus satisfaisante.

**Quais-bus** : on va voter demain au conseil municipal leur installation rue porte de Buc. Le pôle multimodal a été déconnecté de la ZAC pour pouvoir progresser. Leur plan d'implantation pourrait être présenté au prochain conseil. Il est demandé de vérifier que le l'abri bus de la rue Ploix sera remis après travaux

**La Poste** : l'association a fait appel au dernier jour. Jacques MERLE affirme que c'est un recours non contre la poste mais contre le dépassement du PLU, non pas par la poste, mais par le reste du projet et qui aboutit à une gêne pour les riverains pour lui la mairie aurait pu placer la poste à la place du café de la Jeune France ! Michel BANCAL répond qu'il ne pense pas possible que la mairie ait pu préempter lors de la vente entre deux entreprises pour revendre à la Poste. Il rappelle qu'il s'agit de propriété privée. Il est proposé que la poste s'installe dans des Algeco sur un espace que l'on pourrait trouver, comme ce fut le cas à Montreuil durant les travaux. Michel BANCAL répond qu'il ne peut s'agir que d'une réponse provisoire dont la Poste ne voudrait vraisemblablement pas tant qu'elle ne saurait où s'implanter ensuite. Il est suggéré qu'elle s'installe dans une partie de l'extrémité de la DDE en état lamentable et qui semble inutilisé ou dans la caserne d'Artois, celle-ci est dans un état lamentable également...

**Subventions de la fondation du patrimoine** : Béatrice DUFLOCQ demande si l'on peut avoir ces subventions comme St Jean-Hulst les a obtenus. Il est demandé à Béatrice DUFLOCQ de préciser sa question.

### **Stationnement payant**

Il est trop tard pour aborder ce sujet qui sera proposé pour une autre séance. Des photocopies du compte-rendu de la commission qui a planché sur ce sujet le Jeudi 22 octobre 2009 chez Philippe LEMANT sont distribuées.

*Présents : Isabelle BACQUEYRISSES, Olivier BLANDIN, Philippe LEMANT*

*Excusés : Pierre ROUDAUT, Jean-Pierre PHILIPPE*

*Pour le quartier des Chantiers le stationnement payant n'est institué que pour*

*L'avenue de Paris entre Vergennes et mairie*

*La rue des Chantiers et des États-Généraux*

*La rue de Noailles*

*Le stationnement y est devenu quasi impossible car :*

*Les places sont rares du fait de places de bus, de livraisons, de déposes minute, sorties d'écoles, places réservées pour la gendarmerie, cliniques etc....*

*La gare des chantiers, une des plus importantes de la région, amène des usagers qui font voitures ventouses, souvent pour la journée, parfois pendant des jours, au détriment des Versillais.*

*Les autres quartiers étant payant leurs usagers empiètent sur les places gratuites de notre quartier. Ainsi le quartier des chantiers est maintenant le quartier sacrifié au profit de la ville. De même que toute maison a son débarras la ville de Versailles a le sien qui est notre*

*quartier. Ce ne semble pas être un soutien à la municipalité dans son combat pour la rénovation du quartier que d'accepter cet état de fait.*

*Le stationnement payant généralisé ferait fuir les voitures ventouses comme on a pu le constater en d'autres quartiers et rééquilibrerait la recherche de place.*

*Le problème économique a été soulevé qui fait hésiter certains mais les propriétaires de voiture bénéficient déjà de la réduction de tarif de stationnement accordé par la municipalité. La justice entre les quartiers serait ainsi restaurée comme il l'avait été prévu initialement.*

*Il faut noter que ceux qui se sont portés volontaires pour cette commission sont ceux qui, pouvant stationner, près de chez eux sans problème, et gratuitement, n'ont pas envie de payer et sont de ce fait de parti-pris.*

**Devenir de Lépine, Providence** : projet lourd car il y a un bâtiment qui devrait être rasé si on décidait de le mettre aux normes

**Questions diverses :**

*Caverne des particuliers*

*Sens unique rue de Noailles*

*Stationnement abusifs (Pizzeria rue des EG)*

*Dépose des enfants handicapés*

*Site de la ville*

*Occupation du centre-huit par les sans-papier*

On n'en a parlé mais trop tard pour un véritable débat ; la séance est levée à 22h35

**Prochain Conseil le mardi 26 janvier 2010**





